

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/12/2009

Réception par le Prefet : 15/12/2009

Publication : 17/12/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2009-5-4-7

Séance du jeudi 10 décembre 2009

BUDGET PRIMITIF 2010 POLITIQUE DE L'HABITAT AIDES À LA PIERRE

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Conseil Général n° 99-IV-407-1 du 19 novembre 1999 pour une politique départementale de l'habitat,
- VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- VU le rapport du Conseil Général n° 2004/IV-403/3 du 5 novembre 2004 relative à la délégation de compétence dans le domaine du logement,
- VU le rapport du Conseil Général n° 2006/III-4/14 du 23 juin 2006 relatif à l'actualisation des dispositifs d'intervention du Département dans le domaine du logement et principes directeurs d'une politique départementale de l'habitat,
- VU l'avis de la Commission de la Solidarité du 25 novembre 2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Adopte les orientations générales du rapport Politique Habitat Aides à la Pierre, avec ses annexes qui portent sur les actions détaillées au tableau joint.

Inscrit les crédits suivants pour les aides à la pierre :

- 516.000,00 € pour les dépenses de fonctionnement,
- 9.949.000,00 € en crédits de paiement et 3.962.000,00 € d'autorisations de programmes nouvelles au titre de l'investissement,
- en recettes : 8.266.000,00 € dont 8.213.000,00 € en investissement, 53.000,00€ en fonctionnement

telles que présentées dans le rapport.

- Donne délégation à la Commission Permanente pour :
 - l'affectation des crédits de paiement votés,
 - approuver l'avenant à intervenir à l'accord de partenariat conclu le 19 février 2009 entre le Département et L'Union d'Economie Sociale pour le Logement et m'autoriser à le signer,
 - approuver la nouvelle convention-type de partenariat Département/Collectivités, intégrant la prise en compte des logements collectifs et du prêt à remboursement différé, et m'autoriser à signer une convention particulière avec chaque partenaire local, EPCI ou commune, qui en ferait la demande, sur la base de la convention-type.
 - l'examen des demandes nouvelles en cours d'année et la signature des conventions et avenants correspondants, relatifs aux actions mentionnées au rapport,
- ❖ Approuve la convention à conclure avec l'Association Logement Jeune 68 pour le versement d'une subvention de fonctionnement de 45.000 € pour 2010 et autorise le Président à la signer,
- ❖ Approuve la convention à conclure avec l'ADIL pour le versement d'une subvention de 76.274 € pour la couverture d'une partie de ses frais de fonctionnement et d'une subvention de fonctionnement de 123.981 € au titre de l'Observatoire de l'Habitat, et autorise le Président à la signer,
- ❖ Approuve la convention à conclure avec la CAMSA pour la mise en œuvre du Pass Foncier et autorise le Président à le signer,
- ❖ Approuve les nouvelles dispositions pour la mise en œuvre du Pass Foncier sur le territoire de compétence du Département.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with the letters 'u' and 'n' visible below the vertical line.

Charles BUTTNER

Adopté

1 voix contre : M. Pierre FREYBURGER

abstentions